



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



N° Smart CIG: Z1934C.3E.90
Réf. : TFPD/CO/2022/02

**CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE BELVIE EAU MINERALE
NATURELLE, CERTIFIEE ISO 22000 ET HACCP.**

BELVIE HEALTHCARE S.A. société anonyme au capital de 35.000.000 FCFA, ayant son siège social à Niamey, quartier Recasement, Derrière Station Total Mali Béro, Devant la Mosquée Houdou Younoussa, immatriculée au registre du commerce sous le numéro RCCM NI/NIA/2013/B/2052 DU 02/07/2013. NIF : 26491/S représentée à la présente par son Directeur Général, Monsieur ROHAN GARG. Tel :92505074/80096861/80096870

Ci-après dénommer le « fournisseur » ou « vendeur »

D'une part

AGENZIA ITALIANA PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO, immatriculée au Registre Accord du 27 Juin 1986 entre le Niger et l'Italie et mis à jour le 02 Juin 2021. NIF 42837 et affiliée à la CNSS sous le numéro 67784 dont le siège social est à OUAGADOUGOU représenté par le Directeur Domenico BRUZZONE. (dorénavant AICS)

Ci-après dénommer « le client » ou « l'acheteur »

D'autre part



ENREGISTRE A NIAMEY	
Le	F. N°
RECU	R
M F - D G I / RECETTE DES GRANDES ENTREPRISES	
de Niamey	

Article 1

L'objet de ce contrat est la fourniture et la livraison de **Belvie Eau Minérale Naturelle** dans le bureau de l'AICS de Niamey Niger

Article 2

Le prix convenu d'accord entre les parties pour la livraison de l'Eau Minérale est de :

- Cinq mille quarante-trois (5043) francs CFA Hors Taxe par bombonne vide et neuve d'une capacité de 20litres ;
- Mille six cent quatre vingt-un (1681) francs CFA Hors Taxe pour la recharge des bombonnes vides.
- Mille cinq cent treize (1513) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 0.6L ;
- Mille trois cent quarante-cinq (1345) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 1.5L ;
- Mille huit (1008) francs CFA Hors Taxe pour l'achat d'un pack de 0.25L ;

Article 3

La facturation sera fonction de la consommation (livraison effective) de l'AICS projet DESERT.

L'acheteur paiera le vendeur par chèque, ou virement bancaire dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture certifiée sur laquelle devra ressortir, en référence, le CIG du contrat. Les factures mensuelles seront accompagnées par les bons de livraison signés par l'AICS. Le compte dédié à ce contrat et les signataires habilités sont indiqués dans la fiche en annexe (Auto-déclaration flux financiers)

Article 4

Le présent Contrat est conclu pour la période du 01 Février 2022 au 31 décembre 2022. Il est renouvelable par la signature expresse d'un nouveau Contrat.

Article 5

La collection des bombonnes vides et l'approvisionnement en eau minérale se fera dans un délai maximum de 24 heures ouvrés après que le client ait émis son besoin ; sauf en cas d'urgence où elle se fera en demi-journée.

L'approvisionnement devra se faire sur la base d'un bon de commande qui aura été préalablement signé par le client

Article 6

Le client doit conserver les produits dans de bonnes conditions.

Lorsque des dégâts interviennent suite à une mauvaise conservation des produits de la part du client, Belvie Healthcare S.A ne sera pas responsable de ces dégâts.

Le présent contrat fera l'objet d'enregistrement conformément au code des impôts Nigérien.





AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



Belvie garanti l'approvisionnement sans interruption en Eau au client.

Fait à Niamey en deux (2) exemplaires originaux et en six (6) Articles

Pour le client.

Nom: Domenico BRUZZONE
Titre: Directeur du Bureau Régional de
l'AICS Ouagadougou

Signature:

Date: 01 MAR 2022

Pour le fournisseur.

Nom: Lodaya JEETENDRA
Titre: Administrateur

Signature:

01 MAR 2022

Date:



2022 2229

ENREGISTRE A NIAMEY

Le 16-03-2022... F64 N° 53.R. 217

RECU... Six mille (6000) francs

MF-DG / RECEPTE DES TRANSACTIONS EN ENTREPRISES
Le Directeur Général des Impôts